

GREVE et MANIFESTATION contre la loi sur les retraites

Le SNETAA Paris était une nouvelle fois présent dans la manif de République à Nation ce samedi 6 novembre.

Il y avait beaucoup de monde dans les rues avec deux défilés.

Cette journée d'action a montré que nous sommes encore nombreux à continuer de refuser cette réforme injuste, et même si le gouvernement mise sur le découragement, il vient encore une fois de constater que nous sommes encore mobilisés.

Au SNETAA, nous réaffirmons que nous sommes toujours contre pour le retrait de cette réforme. Attendons les réflexions nationales pour y voir plus clair pour la suite....

Devons nous attendre 2012 pour « espérer un monde meilleur » rien n'est moins sûr !!

ADMISSION A LA RETRAITE

Le fait que les décrets d'application n'aient pas encore été publiés empêche l'administration de nous donner des informations très précises notamment en ce qui concerne :

- L'âge de départ à la retraite
- L'âge de l'annulation de la décote, le rachat d'études
- Les départs anticipés des fonctionnaires handicapés et des parents de 3 enfants
- Les carrières longues
- Le minimum garanti
- La bonification pour services dans l'industrie
- Le calcul de la surcote

- La règle de fidélité des 15 ans de service
- La validation des services auxiliaires...

Une seule certitude, si nous nous considérons que notre combat est perdu, comme l'Etat essaie de nous le faire croire : seuls les agents nés avant le 31 juillet 1951 peuvent solliciter leur admission à la retraite ; Pour tous les autres il y a maintenant une durée complémentaire à effectuer :

Année de naissance	1 ^{er} juillet 1951	1952	1953	1954	1955	1956
Durée supplémentaire à effectuer	+ 4 mois	+ 8 mois	+12 mois	+16 mois	+ 20 mois	+ 24 mois
Age minimum de départ à la retraite	60 ans et 4 mois	60 ans et 8 mois	61 ans	61 et 4 mois	61 ans et 8 mois	62 ans

Si vous avez besoin du SNETAA vous pouvez appeler Jacques Cretel au national au 01 53 58 00 30

La circulaire pour demande d'admission à la retraite n'est pas encore parue à Paris

MUTATIONS INTER ACADEMIQUE 2011

Le BOEN spécial mutation est sorti le 4 novembre.

Vous trouverez deux documents sur le site du snetaa.org pour ceux qui souhaitent muter

- L'AP spécial mutation
- Un « question réponse » sur le mouvement national 2011

RAPPEL : POUR TOUS CEUX QUI SOUHAITENT MUTER REUNION LE 27 NOVEMBRE (c'est un samedi) de 10h à 17h au 74 rue de la Fédération 75015

A la publication du BO Spécial 10 du 4 novembre 2010 nous constatons les modifications suivantes pour les barèmes inter (les autres cadres restant identiques) :

- 1) Les Stagiaires 2010-2011 ex contractuels ou MAGE bénéficient de **+ 100** points sur tous les vœux. Il faudra justifier de la situation de non titulaire précédente.
- 2) Les Stagiaires 2010.2011 ex contractuels ou MAGE en Corse auront une majoration de **+800** points sur ce vœu, et cela peut se cumuler avec le rapprochement de conjoint ou le rapprochement de la résidence de l'enfant (RRE).
- 3) Les Stagiaires 2010-2011 ex contractuels ou MAGE peuvent bénéficier d'une année de séparation de conjoint (**+ 50** points) en justifiant cette situation. Exemple : un ex Contractuel de l'Académie de Poitiers, marié ou pacsé et conjoint travaillant dans cette Académie, mais affecté en stage 2010-2011 dans l'Académie d'Amiens pourra bénéficier de ces **+ 50** points à l'inter.
- 4) Les Stagiaires concours externes 2010-2011 , non ex non titulaires en 2009-2010 peuvent utiliser **+50** points sur le 1^e vœu (inter et intra) ou les conserver 2 ans. (Comme pour les **+ 50** points d'IUFM précédents)
- 5) Le motif de demande « Rapprochement de la résidence de l'enfant » est comptabilisé pour **120** points sur le 1^e vœu et les académies limitrophes.
- Et, bien sûr, nous signalons le fait que les PLP (Titulaires et Stagiaires) peuvent désormais participer aux mouvements spécifiques nationaux pour enseigner en **BTS** ou **DMA**.

LA VOIE PROFESSIONNELLE INFO

Sur le site « eduscol » vous trouverez un question réponse très intéressant notamment en ce qui concerne la certification intermédiaire en hôtellerie restauration. Nos élèves passeront en enseignement général une épreuve ponctuelle ... donc pas de CCF pour ces élèves là.

Pour les autres domaines rendez vous à la rubrique « voie professionnelle » et vous trouverez....peut être des réponses aux questions que vous vous posez.

REUNION AU RECTORAT

Le 23 novembre, le SNETAA participera à la réunion de suivi du protocole de rénovation de la voie pro.

ADRESSEZ MOI PAR MAIL LES INFORMATIONS CONCERNANT LES PROBLEMES QUE VOUS RENCONTREZ DANS VOS ETABLISSEMENTS (classes surchargées, suppression de sections) pour les faire remonter au Directeur de l'Académie.

CONSEIL SYNDICAL ACADEMIQUE

Vous avez du recevoir une convocation pour ce conseil syndical qui aura lieu le 9 décembre de 10h à 17h au 74 rue de la Fédération 75015

Si vous n'avez pas reçe cette convocation envoyez-moi un mail pour que je vous l'adresse.

J'ai décidé que ce conseil syndical sera ouvert à tous les adhérents à jour de cotisation.

Venez nombreux : il vous suffit de demander l'autorisation à votre chef d'établissement en lui remettant la convocation. Si vous rencontrez des pb vous me le dites. La participation à un conseil syndical est un droit.

Lors de ce conseil syndical nous ferons la liste des collègues qui se présenteront en tant que commissaires paritaires académiques aux élections de septembre 2011.

LE TELEPHONE PORTABLE DE L'ANTENNE ACADEMIQUE

Toujours ET ENCORE pas de portable !!!!

Je fais des permanences tous les lundis, vous pouvez laisser un message sur le fixe ou m'envoyer un mail.

ET TOUJOURS EN DERNIERE PAGE LA FICHE DE PROMOTION D'ECHELON (CAPA le 26 novembre)

DOCUMENT A NOUS RETOURNER PAR MAIL OU PAR VOIE POSTALE

PROMOTION D'ECHELON

Nom :

Prénom :

Discipline :

Etablissement d'affectation :

Adresse perso :

N° de tel portable ou fixe :

Adresse mail :

Echelon actuel : Depuis le :

Date de la dernière inspection

Note pédagogique (sur 60) :

Note administrative (sur 40) :

Total (sur 100) :

Promouvable au grand choix : date :

Promouvable au choix : date

Promouvable à l'ancienneté : date

(Vous trouvez toutes ces infos sur votre i-prof)